



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 07.0337

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Mademoiselle ULRICH Audrey,

Considérant que Mademoiselle ULRICH Audrey est régulièrement immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro 494 718 299,

Considérant que Mademoiselle ULRICH Audrey a justifié du fait qu'elle est titulaire
d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mademoiselle ULRICH Audrey est autorisée à occuper la terrasse sise Front de
Mer au droit du n° 58 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de
commerce suivant : vente de vêtements et articles de plage.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le
25 Mars 2007 pour se terminer le 24 Septembre 2007 moyennant une redevance de 1.975,15
€ainsi calculée : 95 €/m².

ARTICLE 3 : Mademoiselle ULRICH Audrey a remis ce jour un chèque de 1.975,15 €libellé
à l'ordre du Trésor Public correspondant au montant de la redevance telle qu'elle est fixée à
l'article 2.

ARTICLE 4 : Mademoiselle ULRICH Audrey, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 26 Mars 2007

Lu et approuvé,
A. ULRICH

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 avril 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT